

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE  
GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT  
UN ACCORD CONCERNANT L'UTILISATION DU POLYGONE DE  
RECHERCHE CHURCHILL**

Ottawa, le 19 mars 1979

(Traduction)

N° 55

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre les États-Unis d'Amérique et le Canada concernant l'appui des activités des États-Unis au Polygone de recherche Churchill, et à son annexe, réalisé par voie d'un échange de notes à Ottawa les 16 novembre et 18 décembre 1970<sup>(1)</sup>, et prorogé par les échanges de notes du 29 juin 1973<sup>(2)</sup>, et des 8 juin et 30 juillet 1976<sup>(3)</sup>, ainsi qu'aux récentes discussions entre les représentants de nos deux gouvernements concernant l'appui des activités au Polygone de Churchill ainsi qu'à d'autres installations du Conseil national de recherches du Canada.

Selon ses propres dispositions, l'Accord modifié doit expirer le 30 juin 1979, à moins d'être prorogé pour des périodes supplémentaires. Étant donné l'intérêt que portent les deux pays à la continuation des activités des États-Unis aux installations de recherche spatiale du Conseil national de recherches du Canada, j'ai l'honneur de proposer que l'Accord soit modifié et prorogé pour une période additionnelle de trois ans.

Je crois comprendre qu'à l'avenir la nouvelle installation du Conseil national de recherches du Canada à Cimli, au Manitoba, plutôt que le Polygone de recherche de Churchill, sera le point de concentration des activités faisant intervenir des fusées, mais que ces activités continueront par ailleurs d'être menées au Polygone de Churchill et à d'autres centres nouveaux ou existants, selon les expéditions. Je crois également comprendre que le lancement de fusées météorologiques fournies par l'Aviation militaire des États-Unis, comme il est prévu au paragraphe 3 de l'Article I de l'Annexe, n'est pas envisagé après le 30 juin 1979. Compte tenu de ces considérations et de la capacité plus grande du Canada pour ce qui concerne le lancement de ballons depuis la mise en place, en 1976, d'une installation mobile du Conseil national

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1970 N° 32

<sup>(2)</sup> Recueil des Traités 1973 N° 25

<sup>(3)</sup> Recueil des Traités 1976 N° 39